

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/150 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN EN CORSE DES AGENTS DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS

SEANCE DU 28 JUILLET 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme NATALI Anne-Marie
M. SANTINI Ange à M. FRANCISCI Marcel
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. SINDALI Antoine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à Mme RUGGERI Nathalie
M. TALAMONI Jean-Guy à M. BENEDETTI Paul-Félix
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** le Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU la motion n° 2010/E4/024 déposée par M. Dominique BUCCHINI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

*« **CONSIDERANT** que la réforme engagée par le Gouvernement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques prévoit la suppression des directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) et le transfert consécutif de ses missions et personnels vers l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) et vers d'autres directions du ministère de la défense et établissements publics sous tutelle,*

***CONSIDERANT** que la fermeture définitive de la DIAC de Corse située à Ajaccio a été fixée à novembre 2011,*

***CONSIDERANT** que l'existence de ce service de proximité a toujours donné pleine et entière satisfaction aux 10 000 ressortissants insulaires, grâce à la serviabilité, au dévouement inlassable et à la compétence avérés de ses agents,*

***CONSIDERANT** que sa disparition obère l'avenir des personnels et de leur famille, obligés pour certains d'être délocalisés sur le continent,*

***CONSIDERANT** la motion relative à la réforme portant modernisation des politiques publiques adoptée par l'Assemblée de Corse le 11 juillet 2008,*

L'ASSEMBLEE DE CORSE

***DEMANDE** le rejet de la Révision Générale des Politiques Publiques et au Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de proposer une solution de reclassement satisfaisante dans notre région pour l'ensemble des personnels de la DIAC de Corse,*

***MANDATE** le Conseil Exécutif pour engager avec le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, et en concertation avec les agents et les associations d'anciens combattants insulaires, une réflexion sur l'avenir de ce service et de ses personnels ».*

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI